

# CIRCULATION, STATIONNEMENT ET GESTION DE LA VOIRIE

## OBJECTIFS

- Analyser le pouvoir spécial de police appartenant au maire
- Déterminer qui gère l'équipement des voiries
- Évaluer les vagues de transferts du domaine routier public

**Public concerné :** Élus, Collaborateurs et Agents publics

**Formation en distanciel**  
**Durée : 4h00**

## CONTENU PÉDAGOGIQUE

### Partie 1 > Circulation et Stationnement : pouvoir de police spéciale

#### 1.1 Réglementation de la Circulation et du Stationnement

- Définition du pouvoir de police spéciale en matière de circulation et de stationnement
- Les compétences de l'élu local en matière de réglementation de la circulation et du stationnement sur l'ensemble des voies publiques et privées ouvertes au public
- Les outils juridiques à disposition (arrêtés municipaux, panneaux de signalisation, marquages au sol...)

#### 1.2 Sécurité Routière

- Analyse des mesures de sécurité routière (zones 30, radars, feux tricolores, passages piétons)
- Les rôles des différents acteurs (police municipale, services techniques, associations)
- Les campagnes

### Partie 2 > L'équipement des voiries

#### 2.1 Gestion par les Collectivités Territoriales et leurs Groupements

- Les compétences des collectivités territoriales et de leurs groupements en matière de voirie

- La planification et la programmation des travaux de voirie (plan pluriannuel d'investissement)
- La coordination avec les autres gestionnaires de réseaux (eau, électricité, télécommunications)

#### 2.2 Les dépenses liées à l'équipement

- Les différents types de dépenses (investissement, entretien courant, réparations)
- Les sources de financement (subventions, dotations de l'État, emprunts)
- L'optimisation des coûts et la gestion durable des équipements de voirie
- Exercice : étude d'un budget prévisionnel pour un projet de réfection de voirie (à rechercher)

### Partie 3 > Le domaine routier public

#### 3.1 Vague de transferts opérés ces dernières décennies

- Historique des transferts de compétences en matière de voirie (lois de décentralisation)
- Impact des transferts sur les collectivités locales (charges nouvelles, compétences nouvelles)

## ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

### Pré-requis

- Aucun

- Délivrance d'un support de formation après la session

### Formateur

- 1 consultant spécialisé

### Dispositif de suivi et d'évaluation des résultats de la formation :

- Accueil des stagiaires dans une salle adaptée à la formation en présentiel (INTER ou INTRA) ; visioconférence zoom en distanciel.
- Présentation académique de la formation
- Travaux pratiques : Quiz / QCM en distanciel ; étude de cas en présentiel.

- Feuille d'émarginements
- Évaluation de la formation en fin de session
- Remise d'un Certificat de réalisation de la formation
- Service Après-Formation LIBRA : possibilité à l'issue de la formation d'interroger le formateur via une adresse e-mail dédiée